



Lettre report d'audience

Par Alkhyum

Bonjour,

Je dois comparaitre en tant que prévenu devant le tribunal correctionnel le 02 mars et à ce jour, me défendant seul, je n'ai toujours pas eu accès au dossier pénal et ce malgré une LRAR et une relance.

je souhaiterais faire une lettre de report d'audience mais je ne sais pas à qui l'adresser, au greffe ? au juge ? Pourriez-vous me renseigner et s'il y a des mentions obligatoires à apposer sur cette lettre ? Merci d'avance.

PS : Je sais qu'il est déconseillé de se défendre seul en correctionnel, j'ai mes raisons